

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Mission de l'UE d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM RAFAH)

Mise à jour: juillet 2014

Toile de fond de la mission

Le 15 novembre 2005, le gouvernement d'Israël et l'Autorité palestinienne ont conclu un accord sur les déplacements et l'accès ("Agreement on Movement and Access" - AMA), y compris des principes concertés sur le fonctionnement du point de passage de Rafah (RCP), à la frontière entre la bande de Gaza et l'Égypte. Le Conseil de l'UE a décidé, le 21 novembre 2005, que l'UE assumerait le rôle de tierce partie et les responsabilités y associées au RCP, ainsi que le prévoyait l'AMA. À cette fin, le Conseil a lancé la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière, EU BAM Rafah.



Visite du président palestinien, Mahmoud Abbas

La phase opérationnelle de la mission a commencé le 24 novembre 2005. Le 13 juin 2007, à la suite de la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas, EU BAM Rafah a suspendu ses opérations au RCP. La mission s'est cependant tenue prête depuis lors à y opérer un redéploiement. Le 3 juillet 2014, le Conseil a prolongé le mandat de la mission jusqu'au 30 juin 2015.

Mandat et objectifs

Le but de la mission est d'assurer la présence d'une tierce partie au point de passage de Rafah afin de contribuer à son ouverture et à son fonctionnement conformément à l'AMA et d'instaurer la confiance entre le gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne.

Acquis de la mission

Au cours des dix-neuf mois de présence des observateurs de l'UE au terminal (de fin novembre 2005 à juin 2007), 443 975 personnes au total ont franchi le RCP.

Entre le 25 juin 2006 et le 13 juin 2007, à la suite de l'évolution de la situation politique dans la région, le RCP a été fermé pour les opérations normales et ouvert de manière exceptionnelle seulement. Des efforts considérables ont été réalisés pour obtenir la reprise des opérations normales et garantir au moins l'ouverture du point de passage le plus souvent possible. Grâce aux efforts de l'EU BAM, le RCP a pu être ouvert pendant 83 jours au cours de la période ci-dessus, permettant à près de 165 000 personnes de le franchir.

État d'avancement de la mission



Observateurs de l'UE lors de contrôles de sécurité au RCP
- 2006

En dépit de la suspension des opérations au RCP en juin 2007, l'EU BAM a maintenu la capacité lui permettant de se redéployer rapidement au point de passage. Le 23 mai 2011, le Conseil a confirmé à nouveau que l'UE se tenait prête à réactiver la mission EU BAM Rafah, dès que les conditions politiques et de sécurité le permettraient. Le RCP a été ouvert par l'Égypte le 28 mai 2011 et a depuis fonctionné hors du champ d'application de l'AMA. À ce jour, aucune des parties prenantes n'a formellement demandé à l'UE de réactiver et de redéployer l'EU BAM Rafah. Le 10 décembre 2012, le Conseil de l'UE s'est déclaré disposé à faire usage des instruments dont il dispose pour appuyer les efforts des parties, notamment l'éventuelle réactivation, par les modalités appropriées, de la mission EU BAM Rafah.



Observateurs de l'UE à l'entrée du RCP - 2006

Coopération avec les parties prenantes

La mission dispose d'une expertise en gestion des frontières et opérations douanières et est régulièrement contactée pour partager ses compétences avec d'autres parties prenantes concernées par la question des frontières et des points de passage. La Mission poursuit ses contacts avec toutes les parties concernées de manière régulière. Le personnel de l'EU BAM coopère également au niveau technique avec EUPOL COPPS, la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens, basée à Ramallah. L'EU BAM Rafah continue d'attirer

l'attention et reçoit régulièrement des visiteurs ou des délégations (États membres de l'UE, organisations internationales, chercheurs, journalistes) et participe à des événements publics.

FAITS ET CHIFFRES

Lieu: territoire palestinien occupé

Quartier général: Tel Aviv

Date de lancement: 24 novembre 2005

Chef de mission faisant fonction: Guy Rolin

Effectifs de la mission: 4 personnes de l'UE et
5 membres locaux

Budget de la mission: 940.000 EUR

jusqu'au 30 juin 2015

États contributeurs: 3 États membres de l'UE

www.eubam-rafah.eu



"L'Union européenne, qui est membre du Quatuor, est déterminée à soutenir et à faciliter la mise en œuvre de la feuille de route, qui prévoit des mesures réciproques de la part du gouvernement israélien et de l'Autorité palestinienne (AP) dans les domaines politique, sécuritaire, économique et humanitaire, ainsi qu'en matière de création d'institutions, qui aboutiront à la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable vivant aux côtés d'Israël et des autres pays limitrophes en paix et en sécurité".

ACTION COMMUNE 2005/889/PESC DU CONSEIL du 25 novembre 2005 établissant une mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (Eu BAM Rafah)

La politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union européenne inclut la définition progressive d'une politique de défense commune qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune. La PSDC permet à l'Union de développer ses capacités civiles et militaires de gestion des crises et de prévention des conflits à l'échelle internationale. Elle contribue ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationale, conformément à la charte des Nations unies. La PSDC comprend une importante composante "prévention des conflits".

Basée à Bruxelles, la capacité civile de planification et de conduite (CPCC) est la structure permanente chargée d'assurer de façon autonome la conduite opérationnelle des opérations civiles menées au titre de la PSDC. Placée sous le contrôle politique et la direction stratégique du Comité politique et de sécurité, et sous l'autorité générale du Haut Représentant, la CPCC assure la planification et la conduite effectives des opérations civiles de gestion de crises relevant de la PSDC, ainsi que la mise en œuvre appropriée de l'ensemble des tâches liées aux missions.

D'autres informations et documents de référence figurent à l'adresse

www.eeas.europa.eu/csdp